

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes des Côtes d'Armor

références 2020/2977

service Culture

Tél 02 96 62 27 79

Monsieur le Maire,

Le Département des Côtes d'Armor, conscient de l'impact de la crise sanitaire pour les artistes et les communes, soudain privés de projets culturels, a souhaité réagir.

C'est pourquoi, dans la continuité de notre politique culturelle volontariste, nous avons fait le choix de lancer un appel à projets nommé "Cultures communes en Côtes d'Armor". En direction des communes et des équipes artistiques professionnelles du département, il vise à soutenir des projets culturels innovants (théâtre, danse, marionnette, cirque, musique, arts visuels, cinéma) dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les projets doivent se dérouler entre le 21 juin et le 21 septembre 2020. Les programmations estivales déjà prévues avant la publication de cet appel à projets ne seront pas recevables.

Afin de faciliter vos démarches, cet appel à projets est disponible sur le site du Département : www.cotesdarmor.fr/culturescommunes

Deux dates sont à retenir pour candidater :

- jusqu'au 28 juin : pour une réponse au plus tard le 6 juillet
- jusqu'au 12 juillet : pour une réponse au plus tard le 20 juillet.

Souhaitant une pleine réussite à vos projets "Cultures communes en Côtes d'Armor", je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Alain CADEC

